

Commune de Pardines

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Janvier 2022

Date : Vendredi 14 Janvier 2022 à la Mairie de Pardines, à 20 heures

Date de la Convocation : 10 Janvier 2022

Ordre du Jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente (10/12/2022)
- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement
- Droit de Carrière
- Adhésion au service remplacement auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- **Questions Diverses** :
 - o Recrutement Secrétariat
 - o Auberge Rurale
 - o City Parc
 - o Démolition local incendie
 - o Prévisions des dates des réunions du Conseil Municipal 2022.

Liste des membres présents : Josiane LETELLIER, Pierre PAGESSE, Bertrand JOUGOUNOUX, Rémy BIGOT, Laure SEMBEL, Olivier BORTOLOTTI, Yves ALLARD, Leslie ROBERT, Jean-François PAGESSE.

Liste des membres représentés : Nathalie SALAGNAC pouvoir à Josiane LETELLIER.

Liste des membres absents : Pierre FOUCRIER.

Nom du Président de la séance : Josiane LETELLIER

Nomination du secrétaire de séance : Bertrand JOUGOUNOUX

La séance débute à 20h24.

1. DCM 2021-01 Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, par Josiane LETELLIER, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal du 10 Décembre 2021.

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10 | Nombre de Contre : 0
 Nombre de Pour : 10 | Nombre d'Abstentions : 0

Scrutin public.

Date de réception en Préfecture : 24/01/2022

ID : 063-216302687-20220114-DB_2022_01-DE

2. DCM 2021-02 Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2021 : 730 091,33 €
 (Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Madame le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Chapitre	Libellé	Budget 2021	25 % pour 2022
<i>Opération : 68 Acq Matériel Divers</i>		<i>3 000,00 €</i>	<i>750,00 €</i>
	2152 Installations de Voirie	3 000,00 €	750,00 €
<i>Opération : 69 Tvx Bat Communaux</i>		<i>72 434,00 €</i>	<i>18 108,50 €</i>
	2188 Autres Bâtiments publics	42 434,00 €	10 608,50 €
	2313 Construction	30 000,00 €	7 500,00 €
<i>Opération : 72 Acq Matériel Informatique</i>		<i>826,00 €</i>	<i>206,50 €</i>
	2051 Concessions et droits similaires	826,00 €	206,50 €
<i>Opération : 75 Voies et réseaux</i>		<i>239 716,00 €</i>	<i>59 929,00 €</i>
	2041582 Autres groupements – Bâtiments et installations	126 640,00 €	31 660,00 €
	2151 Réseaux de Voirie	113 076,00 €	28 269,00 €
<i>Opération 91 : Cimetière</i>		<i>5 000,00 €</i>	<i>1 250,00 €</i>
	2313 Construction	5 000,00 €	1 250,00 €
<i>Opération : 97 Acq Terrains et Bâtiments</i>		<i>20 000,00 €</i>	<i>5 000,00 €</i>

2138 Autres Constructions	20 000,00 €	5 000,00 €
Opération : 98 Bistro de Pays	75 000,00 €	18 750,00 €
2031 Frais d'études	75 000,00 €	18 750,00 €
Opération : 99 Acquisition Divers	314 115,33 €	78 528,83 €
2315 Installations, Matériel et Outillage Technique	314 115,33 €	78 528,83 €
TOTAL :	730 091,33 €	182 522,83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de voter la délibération tel qu'elle est exposée ci-dessus

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10	Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 10	Nombre d'Abstentions : 0

Scrutin public.

Date de réception en Préfecture : 24/01/2022

ID : 063-216302687-20220114-DB_2022_02-DE

3. DCM 2021-03 Droits de Carrière 2022

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la fixation du prix de la tonne de matériaux extraits de la carrière communale pour l'année 2022 et sur le montant des droits de carrière.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de faire évoluer le prix de la tonne de matériaux par rapport à l'indice de l'INSEE de septembre de l'année précédente.

Madame le Maire demande de délibérer suivant l'état des droits de carrière annexés au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'état des Droits de Carrière 2022.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10	Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 10	Nombre d'Abstentions : 0

Scrutin public.

Date de réception en Préfecture : 24/01/2022

ID : 063-216302687-20220114-DB_2022_03-DE

4. DCM 2021-04 Autorisation de Recrutement d'Agents du service Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Puy-de-Dôme

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 25.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n°2017-7 du 01 décembre 2017,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement de fonctionnaires et agents territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel pour un surcroît temporaire de travail ou une mission particulière,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autoriser Madame le Maire à faire appel en tant que de besoin, au Service Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, dans les conditions fixées par l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles, ou pour un surcroît temporaire de travail, ou pour une mission particulière. Elle autorise à signer et exécuter la convention qui doit être conclue dans ce cadre avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.
- Prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10	Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 10	Nombre d'Abstentions : 0

Scrutin public.

Date de réception en Préfecture : 24/01/2022

ID : 063-216302687-20220114-DB_2022_04-DE

5. DCM 2021-05 Création d'un Emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité article 3-1° de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligation des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

CONSIDERANT que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités et établissements publics. Il appartient ainsi au conseil municipal de définir la liste des emplois permanents ou non permanents à temps complet ou temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services ;

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 3-1°, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} Février 2022 un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe dont la durée hebdomadaire de service est de 15/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 1 mois suite à un accroissement temporaire d'activité de Secrétariat de Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe pour effectuer les missions de Secrétariat de Mairie suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 15/35^{ème}, à compter du 1^{er} février 2022 pour une durée maximale d'un mois.
- Rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 371 indice majoré 343, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 et article 6413 du budget primitif 2022.

ADOPTÉ la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10	Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 10	Nombre d'Abstentions : 0

Scrutin public.

Date de réception en Préfecture : 24/01/2022

ID : 063-216302687-20220114-DB_2022_05-DE

6. DCM 2021-06 Eclairage Public pour l'installation d'un City Parc cet d'un Terrain de pétanque au niveau de la rue de l'école

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les futurs travaux d'éclairage public de la rue de l'école pour le futur City Parc et Terrain de Pétanque. Elle en sollicite au programme Eclairage Public 2022 du Syndicat Intercommunal Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

Le montant des travaux est fixé à hauteur de 16 000 € H.T. et la participation de la commune s'élève à 8 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public d'intérêt communal pour le City Parc et le Terrain de pétanque rue de l'école.

ADOPTÉ la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10	Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 10	Nombre d'Abstentions : 0

Scrutin public.

Date de réception en Préfecture : 24/01/2022

ID : 063-216302687-20220114-DB_2022_06-DE

7. Questions Diverses

- **Recrutement Secrétariat**

Madame le Maire et Monsieur le Premier Adjoint ont reçu plusieurs candidats pour le poste de secrétaire de mairie. Le choix n'est actuellement pas encore validé.

- **Auberge Rurale**

Une société vient mercredi pour effectuer l'étude de sol. Les entreprises auront un mois pour répondre à l'appel d'offre qui sera par voie dématérialisée. En espérant un début de travaux au mois de juin.

- **City Parc**

Nous avons reçu le plan d'implantation des lampadaires pour le city parc et le terrain de pétanque.

- **Démolition local Incendie**

Nous attendons l'entreprise qui devait intervenir en janvier. Monsieur le Premier Adjoint reprendra contact avec eux rapidement.

- **Prévision des dates des réunions du Conseil Municipal 2022**

Vendredi 11 février 2022

Vendredi 22 juillet 2022

Vendredi 18 mars 2022

Vendredi 16 septembre 2022

Vendredi 8 avril 2022

Vendredi 14 octobre 2022

Vendredi 13 mai 2022

Vendredi 4 novembre 2022

Vendredi 10 juin 2022

Vendredi 9 décembre 2022

La séance est levée à 21h48.